

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le Conseil Municipal de Sainte-Genevieve-des-Bois, régulièrement convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni, en raison de la crise sanitaire, de manière exceptionnelle à la salle Gérard Philippe sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Franck CHAUVEAU, Naïma FERROUDJI, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Dominique CRIBIER, Marc ESNAULT, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir à Danièle GARCIA), Olivier LEONHARDT (pouvoir à Frédéric PETITTA), Séverine BUSSON (pouvoir à Brahim OUAREM), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe ROGER), Laurence MOLINARI (pouvoir à Alice SEBBAG), Brigitte JAUNET (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc Esnault), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Dominique CRIBIER), Norman PANTER (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Isabelle QUESNEL, (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY), Thierry BESSE (pouvoir à Melanie SCHLATTER).

Absents

Yassin LAMAOUÏ

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 24

représentés : 14

absents : 1

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publiée le : **CONSEIL MUNICIPAL DU : 15 DÉCEMBRE 2021**
17 DEC. 2021
Présents : 24 **DELIBERATION N° : 14466**
Représentés : 14
Absents : 1 **DGA DE SECTEUR : CAROLINE CARSOULLE**

Pour : 38 **SERVICE : POLE SENIOR**
Contre :
Abstention : **AFFAIRE SUIVIE PAR : RITA DECROUY**

SEJOURS - SENIORS
Séjour en CRÈTE du 14 au 28 septembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la politique culturelle et sociale de la Municipalité en faveur des personnes retraitées et la programmation des activités organisées par le POLE SENIOR,

CONSIDERANT l'intérêt d'inclure dans cette programmation des séjours vacances ou séjours découverte,

VU l'avis favorable de la commission Santé Solidarité, Petite Enfance, Accompagnement des Séniors, Devoir de Mémoire, Politique de la Ville, Emploi et Insertion, Prévention réunie le 3 décembre 2021,

VU les contrats proposés par l'agence de Voyages ci-après :

- **ALBA VOYAGES, 2 rue Georges Dromigny, 77160 PROVINS**

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'organisation d'un séjour en direction des retraités : séjour en CRÈTE, 15 jours / 14 nuits du 14 au 28 septembre 2022

FIXE ainsi qu'il suit les montants de la participation des retraités :

Séjour en CRÈTE :

DIT qu'il sera appliqué un barème de ressources ainsi qu'il suit :

MONTANT DES RESSOURCES / TARIF APPLIQUÉ

Revenus mensuels imposables par personne	% du tarif à la charge du participant	% à la charge de la ville	Reste à charge du participant
Jusqu'à 803 €	58 %	42%	847€
De 804 à 1100 €	75 %	25%	1 095€
De 1101 à 1569 €	90 %	10%	1 314€
A partir de 1570 €	100 %	0%	1 460€

DECIDE que le règlement s'effectuera comme suit :

- Versement d'un acompte au moment de l'inscription d'un montant de 30% du montant total du voyage restant à la charge du participant.
- Possibilité de règlements mensuels.
 - ◆ Paiement du solde : 40 jours au plus tard avant le départ.
- Qu'en cas de désistement de l'un des participants, les clauses de l'assurance annulation du voyageur seront appliquées avec dans tous les cas une retenue de 30 € pour frais de dossier.

DIT que les retraités qui bénéficient de la participation de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois pour cette destination ne pourront y prétendre qu'une fois

DIT que 10 agents communaux (maximum) retraités de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois bénéficieront d'une gratuité pour le séjour en Crète

DIT que les conjoints des retraités communaux désirant faire partie du voyage, paieront le plein tarif du voyage.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat proposé par l'organisme ALBA VOYAGES ainsi que tout avenant, conventions et autres documents afférents au voyages ou séjour permettant la mise en œuvre des prestations vacances des retraités, ainsi que l'engagement et le mandatement des dépenses correspondantes, notamment le versement de l'acompte exigé, tel que pouvant être fixé dans les contrats.

AUTORISE l'encaissement des recettes correspondantes par le régisseur contre délivrance d'un reçu au moment de l'inscription.

IMPUTE les dépenses correspondantes au 6042 et les recettes correspondantes au 7066 du budget communal de l'exercice 2022.

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



